

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Session du 21 janvier 2008

AVIS

relatif aux

ORIENTATIONS DE POLITIQUE CULTURELLE 2008-2015

*présenté par Monsieur Patrice BULTING
au nom de la Commission n°7 "Culture, tourisme et sports"*

Entendues les interventions de Mme Hélène SOCQUET-JUGLARD (CFTC), MM Jean-Claude GUILBAUDEAU (CGT), Christophe VITAL (Culture), Jean-Marie MOREL (Jeunesse), Mme Chantal MARCHAND (CFDT)

Entendue l'intervention de M. Alain GRALEPOIS, Vice-Président du Conseil régional des Pays de la Loire.

96 votants. Adopté par :

Pour :	95
Contre :	0
Abstentions :	1

Le texte projet pour la politique culturelle régionale 2008-2015 procède d'une initiative salubre. Il offre une vision globale soulignant le triple objectif "d'accessibilité de la culture", de "promotion de la diversité culturelle" et de "diffusion au travers de l'aménagement du territoire". On relève également avec intérêt l'inscription de cette démarche dans la stratégie d'ensemble développée par la Région au service de l'économie de la connaissance.

On note également une volonté très présente de s'appuyer sur les outils de la démocratie participative (CRJ et CESR en particulier), pour continuer à faire vivre l'offre culturelle régionale. L'annonce de mise en place d'une conférence régionale consultative pour la culture devra rapidement être suivie de précisions quant au fonctionnement et aux missions dévolues à cette nouvelle instance, et ce d'autant plus qu'elle doit voir le jour en 2008. Sa composition devra être rapidement établie, après consultation des acteurs et des professionnels de la culture qui devront y être largement représentés.

Ces remarques liminaires étant faites, les observations du CESR se présentent comme suit :

1 DES ORIENTATIONS GLOBALEMENT BIENVENUES

Le texte d'orientations est lisible, clair sur le plan des idées et des valeurs qui le sous-tendent. Une véritable politique culturelle y est exposée, selon des axes bien définis, déclinés en actions dont les modalités de mise en œuvre devront toutefois être rapidement précisées.

S'inscrivant dans le prolongement des Assises régionales, il s'inspire largement par ailleurs de certaines préconisations fortes du CESR, telles qu'elles ont été formulées, en particulier, dans le rapport "A vous de jouer". Il partage l'analyse que la culture est d'abord et avant tout un vecteur de lien social entre les territoires et les générations, ainsi qu'un moteur de développement humain.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

Sur le fond, on relève nombre d'éléments de satisfecit rejoignant les préoccupations de la société civile organisée, notamment :

- Le fait de considérer les jeunes et les publics "fragilisés ou empêchés", les salariés, comme cible prioritaire du projet culturel régional ;
- La volonté réitérée d'approfondir le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs de la culture, reconnus dans leur pluralité, et notamment l'éducation populaire ;
- La stratégie de promotion des pratiques culturelles dans la diversité qui fait l'identité si particulière de notre région (musiques actuelles, arts de la rue en particulier) ;
- La valorisation de l'art contemporain, au travers, notamment, d'une diffusion le rendant visible et compréhensible d'un plus large public ;
- L'affirmation d'une politique patrimoniale ouverte s'inscrivant dans la durée sur la base d'un véritable recensement de l'existant, avec des principes forts pour l'action : "ouverture", "animation", "proximité" ;
- La recherche de la diffusion et du rayonnement culturel de notre région, tant à l'international, que dans les territoires ;
- La prise en compte des enjeux afférant à l'accompagnement des industries culturelles et du mécénat.

On soulignera en particulier la préoccupation d'efficacité qui parcourt le texte. On relèvera à ce titre :

- L'ambition de soutenir encore davantage les actions éducatives dans les lycées et les pratiques des jeunes en mettant en synergie un grand nombre d'acteurs concernés ;
- L'idée de coordonner un effort de promotion de la culture scientifique et technique en lien avec le Comité consultatif de la recherche et du développement technologique (CCRDT), en appui sur les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) ;
- La volonté de mieux utiliser stratégiquement les leviers de financements européens ;
- Le souci de rendre possibles et d'encourager les coopérations entre les collectivités locales à l'échelon intercommunal, dans le cadre d'initiatives partagées. La Région veut jouer un rôle de chef de file en trouvant, en concertation avec les Conseils généraux, l'échelon pertinent de prise en charge des conventions territoriales de développement culturel, ce qui tient parfaitement compte de l'identité culturelle mosaïque de nos terroirs ;
- Un soutien aux festivals, concentré sur "les événements de dimension régionale", avec une "solidarité" accrue entre les festivals, et une valorisation des "interventions environnementales et citoyennes" ;
- L'affirmation du rôle positif que peut jouer le mécénat "lorsqu'il est animé d'un esprit d'innovation et d'un sens du risque dans le financement d'actions d'intérêt général que ni les fonds publics, ni le marché ne peuvent soutenir à elles seules", en veillant à ce qu'un maximum de PME puisse y être associées ;

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- La poursuite du programme emplois-tremplins culturels dans un cadre "mutualisé" (regroupements d'employeurs notamment) afin de "faciliter les relations entre les structures".

2 LA NECESSITE D'UNE HIERARCHIE DES ACTIONS TENANT COMPTE DES COMPETENCES REGIONALES

Comme les schémas sectoriels qui lui ont précédé pour d'autres politiques publiques, le texte d'orientations ne comprend aucun chiffrage approché, fût-ce en grandes masses, ni aucune priorité affirmée de manière explicite, au-delà de la visibilité affichée pour 2008. La tentation légitime d'agir tous azimuts peut laisser craindre un risque de dispersion, dans un contexte budgétaire et financier contraint, lié notamment à l'évolution des participations de l'Etat. A cet égard, on peut se demander si, parmi toutes les mesures nouvelles envisagées, certaines d'entre elles peuvent davantage que d'autres s'inscrire dans le cadre des compétences régionales.

Cette lecture permettrait de mettre un accent particulier sur :

- La revalorisation des missions de l'Inventaire devenu compétence régionale : au-delà de la fonction d'évaluation, à laquelle les chercheurs et documentalistes concernés pourraient être plus largement associés, il convient que la Région valorise et fasse connaître au grand public le travail et les missions de ces agents récemment transférés, au service du patrimoine vivant qu'elle appelle de ses vœux ;
- L'observation et l'évaluation culturelle : elles doivent être au cœur des politiques publiques. Le recensement des équipements culturels présents dans les territoires, l'analyse des pratiques, le bilan sanitaire du patrimoine bâti, l'étude de l'impact économique et social de l'évènementiel culturel, devraient être conçus comme des priorités ;
- La mise en réseau des acteurs culturels : dans la mesure où les financements croisés et les coopérations sont indispensables à l'accompagnement des initiatives culturelles, le fait que la Région se proclame chef de file doit l'amener à promouvoir une clarification de l'articulation des compétences des différents intervenants, et ce d'autant plus que le secteur culturel tire aujourd'hui l'essentiel de ses ressources des contributions publiques ;
- La mise en synergie de la culture et du tourisme : ce dernier est en effet l'une des composantes essentielles d'une stratégie d'ensemble pour laquelle la Région est d'ores et déjà chef de file. La richesse du patrimoine ligérien, associée au poids que représente le tourisme dans l'économie régionale, montre combien il est nécessaire d'associer plus étroitement les deux ;
- Le Pass culture sport : cet outil essentiel de promotion de la culture auprès des jeunes, doit aujourd'hui faire l'objet d'un accompagnement et d'une médiation plus importants, auprès des populations les moins touchées, et en direction des prestations pour lesquelles les chéquiers sont peu utilisés (patrimoine notamment). Cette médiation, menée en lien avec tous les acteurs de l'encadrement des jeunes, au premier rang desquels les écoles, contribuerait aussi à valoriser l'offre culturelle de proximité (petits musées par exemple). Elle constituerait également un relais efficace à la gratuité. Il importe enfin de veiller à stabiliser rapidement le périmètre et le contenu du Pass, sous peine d'en compromettre définitivement la lisibilité auprès du grand public ;
- Le renforcement de l'accessibilité matérielle de la culture dans les territoires : le développement des transports en zone rurale notamment, en direction des lieux de manifestation culturelle, relève directement des compétences de la Région. Elle pourrait être prévue dans le cadre des conventions TER, en agissant à la fois sur les tarifs et les créneaux horaires ;

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

- La valorisation des métiers d'art : un effort supplémentaire pourrait être consenti dans le cadre de la compétence régionale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle tendant à accompagner davantage de jeunes vers l'acquisition des savoir-faire correspondants, en créant des passerelles avec les autres métiers (notamment les métiers "en tension") et en s'appuyant sur un plus grand nombre d'espaces dédiés (pépinières) ;
- La promotion du 1 % culturel des lycées : ce patrimoine, dont la Région a la charge directe, comprend en effet de nombreuses œuvres de qualité et méconnues. Il devrait donc constituer une entrée prioritaire pour la Région si elle souhaite renforcer son action de valorisation et de restauration dans ce domaine.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

3 AUTRES REMARQUES PARTICULIERES

3.1 Eléments de réserve

- Les orientations évoquent des "appels à projets destinés aux amateurs de l'audiovisuel", ainsi que le "soutien à la création d'une infrastructure facilitant la circulation des programmes entre chaînes locales et les retransmissions en direct, en s'appuyant sur le très haut débit". Au-delà des coûts inhérents (en investissement notamment), de telles interventions, aux frontières de la régulation du marché de l'audiovisuel, nécessitent d'être précisées et resituées dans le cadre des compétences régionales ;
- Les chantiers de jeunes bénévoles constituent une voie d'entrée intéressante pour la sensibilisation tout à fait essentielle des jeunes au patrimoine. Toutefois, la promotion des classes de découvertes, pourrait concerner un public beaucoup plus large et fournirait par ailleurs un excellent terrain d'application du travail en réseau que la Région entend promouvoir.

3.2 Propositions complémentaires

- La Région envisage de passer des conventions avec les regroupements de comités d'entreprises ligériens pour diffuser la culture dans le monde du travail. Il conviendrait de cibler les comités d'entreprises ou organismes équivalents (comités des œuvres sociales, caisses d'action sociale etc.), ainsi que les structures ayant vocation à les fédérer. En ce qui concerne les entreprises de moins de 50 salariés, la région et les partenaires sociaux concernés devront réfléchir à ce qu'il convient de mettre en œuvre pour un égal accès à la culture. L'ensemble du dispositif devra privilégier le secteur associatif ;
- La rencontre entre le citoyen, l'artiste et les œuvres passe par une réelle revalorisation de la fonction de médiation réclamant des moyens financiers spécifiques permettant d'aider les structures culturelles concernées (théâtres, musées, salles de musique actuelle) et susceptibles de contribuer à la professionnalisation. Au-delà des seuls emplois-tremplins, cette ambition doit s'inscrire dans une véritable politique de développement de l'emploi culturel ;
- La Région ne propose à ce jour aucun accompagnement spécifique en direction des artistes de haut niveau. Un tel soutien, pratiqué sur le modèle de celui qui existe déjà pour le sport de haut niveau, et qui pourrait prendre notamment la forme d'aides aux transports pour les jeunes, serait pourtant de nature à conforter une image d'excellence et de rayonnement à l'extérieur de nos frontières, sans mobiliser des moyens financiers très importants ;
- La Région annonce avoir poursuivi son engagement avec la DRAC "pour aider à enrichir les collections des bibliothèques et des musées des collectivités afin que ces établissements disposent de véritables fonds spécifiques régionaux ou locaux". A cet égard, au-delà de la reconduction du Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR), actée au BP 2007, il convient de mettre en place rapidement un plan régional d'action dans les musées qui donnerait aux petites collectivités des moyens supplémentaires pour protéger un grand nombre de collections aujourd'hui menacées. Le guide régional des musées pourrait en émaner ;
- Le texte d'orientations ne fait nulle mention d'archéologie, alors même que la Région est impliquée dans la structure de restauration Arc'Antique de même qu'elle a participé à la création du musée archéologique du Mans et à celle de l'Historial de la Vendée. Il serait pourtant souhaitable, de recenser et mieux faire connaître au Ligériens l'ensemble des chantiers en cours ainsi que les sites, musées et autres dépôts départementaux ou municipaux ouverts au public.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

4 CONCLUSION

Ce document d'orientations constitue une base solide pour la déclinaison des politiques culturelles régionales à court - moyen terme. Il appelle en ce sens un avis favorable.

La lisibilité recherchée par le texte d'orientations et la volonté de disposer d'un outil de référence auraient mérité un contenu hiérarchisé. A cet égard, une plus grande prise en compte des compétences actuelles de la Région permettrait de mieux mettre en évidence les redéploiements qui seront peut-être nécessaires au vu des contraintes financières présentes et à venir.